

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 459 22 juin 1978
Quinzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Claude Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley

459

Domaine public

Prix et cartels : on amuse la galerie

Après avoir biffé la surveillance des prix dans la seconde version de l'article conjoncturel, après avoir laissé passer le temps pendant lequel l'institution aurait pu être sauvée, voilà que soudain beaucoup de gens se précipitent au secours de M. Prix!

Dernière invention pour amuser la galerie politique fédérale: on accrocherait la surveillance des prix à celle des cartels, à la faveur de la "grande" révision attendue de la Loi sur les cartels...

En bref, les cartels devraient annoncer — et sur demande justifier — leurs intentions de hausses de prix.

Et tout le monde s'empare de cette brillante idée, sans même savoir au juste si, dans le futur, les organisations cartellaires devront se faire enregistrer comme telles.

M. Prix peut continuer de liquider ses services et de démonter le Mur des lamentations. Des dossiers plus importants l'attendent à sa chère étude d'avocat grison, à moins que le très haut avenir fédéral qu'on lui prête soit aussi proche que le "Blick" le laisse entendre en ne cessant de donner Gnägi démissionnaire pour la fin de cette année.

Technicair : fin de la représentation

Technicair, dernier acte: la représentation a duré six semaines qui ont permis à des acteurs décidés de devenir des spectateurs résignés; en effet, à l'encontre de l'art théâtral, la vie économique ne tolère pas l'improvisation; or les travailleurs de Technicair ne possédaient pas le texte de la pièce; les travailleurs sont toujours des figurants manipulés par le metteur en scène.

Le scénario est maintenant bien connu. Pas d'actions brusques, de licenciements dans les 24 heures; cela fait mauvaise impression; l'agonie n'empêche pas les bonnes manières.

Commence alors le ballet des pouvoirs publics et des organisations économiques autour du moribond. Soudain un mieux — l'annonce d'un acheteur éventuel ou un crédit bancaire inattendu — ce n'est en général que le dernier sursaut. Mais l'important est qu'ainsi on a donné l'illusion de l'action et que les travailleurs ont pu se faire à l'idée de la fermeture. Le rideau peut se fermer sur la bonne conscience générale; les projecteurs de l'actualité ont déjà fait un quart de tour, restent dans l'ombre les chômeurs, ces exclus sociaux. D'ailleurs, comme le dit G.-A. Chevallaz dans "L'Ordre professionnel", nous n'avons pas de chômage en Suisse.

Le conseiller d'Etat genevois Berner, acteur principal du drame Technicair, a fait quelques réflexions à l'issue de la chute.

Entre autres, cette affirmation ahurissante: personne n'était au courant de ce naufrage imminent, ni les travailleurs, ni le patronat, ni l'Etat! Eh bien non, les travailleurs savaient sentaient que quelque chose ne tournait pas rond. Mais ils n'avaient pas les moyens de contrôler cette impression. L'Etat, du moins certains de ses services, pouvait savoir: les entreprises en difficultés négligent de payer les cotisations sociales, éventuellement les impôts à la source; un minimum de coordination permettrait d'être au courant.

M. Berner propose un code de déontologie qui obligerait moralement les entreprises en difficultés à prévenir l'Etat suffisamment tôt. C'est un air bien connu: les multinationales et les banques notamment ont déjà chanté cet air-là. Pour nous (DP 453), la seule déontologie en cette matière s'appelle la participation qui seule donne aux salariés la possibilité de connaître la situation de leur entreprise et de forger leur revendication.

Un directeur de collège manque à Raymond Junod et toute l'Instruction publique est politisée

Pour la "grande" presse du lieu ("TLM", "24 Heures"), rien que de très normal, rien que de très légal, rien que de très acceptable; en somme, un cas d'école pour la bonne compréhension du fonctionnement régulier de la démocratie (locale).

Jugez-en plutôt!

Le poste de directeur d'un collège lausannois vient à être vaccant (pour les premiers mois de cette année). Appel d'offres. Le choix de l'organisme communal habilité à donner un préavis au Conseil d'Etat vaudois, seul compétent pour procéder à la nomination officielle, se concentre sur deux candidats, entendus comme il se doit. Vote et transmission du préavis à l'exécutif cantonal. La routine, quoi; mais une fausse manoeuvre vient compliquer légèrement les opérations: la décision prise par la commission scolaire et la municipalité réunies s'avère nulle, la composition de ce cénacle n'ayant pas été régulière(!). Que croyez-vous qu'il advient? Les sept Sages cantonaux vont-ils passer outre? Suspense; et la sentence tombe: on recommence le processus à zéro, démocratie oblige! Nouveau vote, nouveau préavis, nouvelle délibération du Conseil d'Etat souverain (pour la nomination) et la décision définitive est publiée: le candidat proposé (après examen de la situation et auditions) par les instances communales est rejeté et son concurrent (celui-là même qui avait été "préavisé" lors du premier vote irrégulier) est nommé.

ACHARNEMENT DE LA GAUCHE

Des règlements suivis à la lettre, des compétences pleinement respectées et, pour conclure, une Autorité cantonale qui assume ses responsabilités et ses droits, quoi de plus rassurant? Fallait-il dès lors que le Parti socialiste lausannois publie aussitôt un communiqué, protes-

tant qu'il s'agissait là d'une "grave atteinte à l'autonomie communale portée par ceux-là même qui, dans leurs discours, affirment vouloir respecter l'autonomie communale". Le commentateur traditionnel de "24 Heures" ne se laisse pas prendre au piège: s'appuyant sur les textes de loi, mettant l'accent sur le poids financier du canton dans l'organisation scolaire au niveau communal (dix millions dépensés par Lausanne serait donc une somme annuelle insuffisante pour avoir voix au chapitre), il rappelle les socialistes à davantage de modération et d'objectivité. Cette leçon de morale fermement administrée ne règle pourtant pas la question: un peu moins d'un mois plus tard, la gauche et le Groupement pour la protection de l'environnement votent au Conseil communal lausannois une résolution invitant la Municipalité à protester auprès du Conseil d'Etat contre le non-respect de la volonté communale en matière scolaire. Commentaire, désabusé d'un journaliste cette fois-ci de la "Tribune - Le Matin", en substance: toutes les nominations à des postes de quelque importance faites par des autorités politiques sont toujours de caractère...politique; protester dans ces conditions, c'est se battre contre des moulins à vent.

Comment expliquer cet acharnement de la gauche et des écologistes à refuser ce qui est présenté comme l'évidence, voire la fatalité démocratique? Dès l'abord, trois faits qui apparaissent au-delà du tableau idyllique des institutions en plein fonctionnement:

— Il n'existe pas de précédent — au moins dans un passé récent — où le Conseil d'Etat ait ainsi refusé d'entériner le choix d'un organisme communal en une pareille matière scolaire, et ce malgré que lui soit attribué un droit de nomination que personne ne songe à contester. — Le Conseil d'Etat a "pris ses responsabilités" face à la commune dans des conditions de clar-

té pour le moins discutables: acceptant d'habitude les conclusions des communes, on peut comprendre qu'il se fie à des dossiers présentant les candidats, même brefs; mais refusant, comme dans le cas qui nous occupe, l'avis d'une commission qui s'est forgé une opinion en toute connaissance de cause, le Conseil d'Etat peut-il se permettre de ne pas reprendre la procédure de nomination à zéro? Est-il acceptable qu'il n'entende même pas les candidats? Le Conseil d'Etat n'ayant rien entrepris de tel, force est de conclure qu'il avait déjà fait son siège dans cette affaire avant de délibérer sur la proposition de la commune...

— Usant de son droit de nomination et contredisant la commune, le Conseil d'Etat allait-il au moins motiver sa position préconçue? Pas trace d'une explication!

En définitive, si les formes étaient respectées dans cette affaire, on voit que les problèmes de fond touchant aux relations entre le canton et la commune, mais bien sûr aussi à l'organisation de l'Instruction publique avaient reçu des réponses confuses.

COUP DE FORCE POLITIQUE

L'obscurité de cette prise de décision, son caractère peu ordinaire, justifient les alertes à "l'autonomie communale". Mais voyons plus loin! Pour quelles raisons sérieuses le Conseil d'Etat à majorité bourgeoise — dont les relais sont évidents dans les autorités communales lausannoises et parmi ces édiles locaux si jaloux d'habitude de leurs prérogatives communales — s'est-il résolu à s'opposer à une commune dont l'avis devait avoir, dans la pratique, valeur de décision?

C'est ici qu'entrent en ligne de compte des facteurs politiques: il faut constater que les conseillers d'Etat radicaux, emmenés par Raymond Junod, chef du Département de l'Instruction publique directement concerné, ont d'abord refusé d'admettre, allant jusqu'au bout de leurs pouvoirs, une réalité qui ne leur convient pas, en l'espèce un nouvel

(encore toujours occasionnel) équilibre des forces dans la capitale vaudoise: comme on l'a vu, la gauche et les écologistes réunis ont les moyens aujourd'hui de faire pièce à "l'entente" bourgeoise. Et cela, le parti radical, bien assis sur des années de "quadrillage" du pays vaudois à travers tous les postes officiels de quelque importances, s'y opposera, semble-t-il par tous les moyens.

LE RAIDISSEMENT DES RADICAUX

En fait, les conditions dans lesquelles cette décision partisane a été prise manifestent — c'est un signe parmi tant d'autres — le raidissement d'un parti radical qui abandonne son rôle de formation centriste, ne prenant même plus de gants pour préserver les privilèges majoritaires acquis.

Dans le cas précis, le radical Junod a tout de suite fixé les limites de son jeu démocratique: pas question d'élargir "l'assiette" de son département, pas question d'un directeur socialiste supplémentaire (le candidat refusé, Jean-Jacques Schilt, est conseiller communal socialiste à Lausanne) ! Voyez-vous cela: un troisième homme de gauche (1) parmi les vingt-six directeurs de collège dans le canton et ce serait toute l'Instruction publique qui vacillerait sur ses bases... Et cela amène le conseiller d'Etat en question à faire de la possi-

bilité d'un "travail en harmonie" — lisez harmonie de couleur politique, de toute évidence — avec lui la condition "sine qua non" d'une nomination, quelle que soit l'appréciation portée sur un enseignant par une commission communale "ad hoc". L'instauration du délit d'opinion n'est pas loin.

Et si on sait que Jean-Jacques Schilt, connu pour son engagement actif dans l'élaboration d'une politique de l'enseignement, avait placé sa candidature sur trois axes qui n'ont rien de révolutionnaire: d'une part favoriser la collaboration des élèves, des maîtres et des parents, d'autre part encourager les initiatives des maîtres voulant rénover leur enseignement, et enfin faciliter la mise en place d'une réforme au cas où elle serait décidée, si on constate donc que cette candidature ne pouvait être le cheval de Troie fatal, on jugera que c'est d'une tranquillité absolue dont a besoin le chef du Département de l'Instruction publique, une paix absolue pour garantir l'immobilisme absolu d'un système scolaire garant de la perpétuation des privilèges. Cette affaire aura au moins fait tomber quelques masques.

1) Un directeur socialiste à Prilly (mais à l'époque les deux candidats étaient de gauche...); un directeur socialiste à Yverdon (mais le candidat ne pouvait être sérieusement refusé, ayant joué longtemps un rôle important dans le Département de l'Instruction publique...).

A Lancy, un plan d'aménagement avait reçu l'accord du Conseil; mais après un référendum et le désaveu populaire auquel il avait abouti, le Département des travaux publics, statuant en dernier ressort comme on l'a vu, renonça à son projet.

Vernier et Meyrin ont, quant à eux, par "mal chance" un Conseil municipal plus ouvert aux revendications populaires et qui, de ce fait, s'est opposé lui-même directement à un plan d'aménagement. Les citoyens n'eurent donc pas à lancer un référendum et ne se pronon-

cèrent pas en scrutin communal... Mais le refus n'eut pas, acquis dans ces circonstances, le label "populaire" qu'il avait eu à Lancy... et le Département des travaux publics passa outre!

La médecine de demain

"(...) Cependant, grâce aux analyses de sociologues, d'économistes et de médecins, quelques tendances de la médecine du futur se dessinent: — il faudra songer davantage à maintenir la santé qu'à réparer la santé dégradée (comme le dit P. Gilliard);

— l'augmentation du nombre de patients souffrant de troubles psychosomatiques, comme l'augmentation de la proportion des personnes âgées nécessiteront une médecine où l'acte médico-technique passera au second plan au profit de l'acte intellectuel et de la capacité d'écouter les malades;

— il faudra que le médecin soit capable d'éduquer ses patients pour les rendre moins dépendants d'une médecine qui recherche parfois plus la soumission que le dialogue et pour rendre possible cette médecine préventive qu'on voudrait développer aux dépens de la médecine curative;

— il faudra enfin réaliser une médecine dont le coût soit acceptable pour la collectivité et qui ne grève pas de façon intolérable l'économie nationale; nous sommes, nous médecins, peut-être les derniers à réaliser que la médecine actuelle coûte trop cher pour ce qu'elle offre, alors que c'est une notion largement répandue dans bien des milieux de la Cité".

Encore des propos irresponsables et contestataires sur la médecine de demain, direz-vous. Loin de là: c'est le diagnostic porté par le doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. M. A. Cruchaud, dans un message adressé à ses étudiants ce mois-ci (bulletin d'information, "Le stéthoscope").

GENÈVE

Les contradictions de la démocratie

A Genève, la conception et l'approbation des plans d'aménagement sont du ressort du Département cantonal des travaux publics qui, au préalable, demande un préavis au conseil municipal intéressé. Comment, dans ces conditions, donner efficacement son opinion: telle est la question que se posent les édiles communaux après deux leçons contradictoires.

Un hebdomadaire différent en Suisse alémanique

“*Leserzeitung*”, ce bi-mensuel suisse-almémanique avec lequel DP se sent bien des affinités a rencontré quelques difficultés l’an dernier, ce qui s’est soldé par des pertes sensibles d’abonnés. Pour reprendre l’initiative, des discussions sont en cours avec “*Konzept*”, “*Zeitdienst*”, et éventuellement “*Focus*”, pour étudier les chances d’un hebdomadaire. Ce dans le but d’atteindre à une efficacité plus grande, à une certaine clarification dans le monde de la presse “différente” dont les titres se multiplient actuellement.

Pour mémoire, les principaux fleurons de la presse “alternative” outre-Sarine:

— “*Focus*” (case postale 161, 8033 Zurich), l’ancêtre, mensuel né en 1968, un tirage d’environ 5000 exemplaires dont la moitié est vendue par abonnements et la moitié dans les kiosques et les librairies.

— “*Das Konzept*” (Weinbergstr. 31, 8006 Zurich), le tirage le plus considérable, 32.000 exemplaires, dont environ 4.500 sont vendus par abonnements ou dans les kiosques, et le reste distribué gratuitement dans les hautes écoles.

— “*Leserzeitung*” (case postale 259, 8021 Zurich), bi-mensuel dont la vente par abonnements ne dépasse guère les 5.500 exemplaires (800 dans les kiosques) et qui vient de procéder à un virage important en acceptant pour la première fois de la publicité (bénéfice: quatre pages supplémentaires).

— “*Alternative*” (case postale 201, 6460 Altdorf), existe depuis cinq ans dans le canton d’Uri et vient de passer à une parution mensuelle (jusque-là six fois par an) le mois dernier: 675 abonnements, 400 exemplaires vendus dans les kiosques et un peu de vente “militante”.

— “*Steibock*” (case postale 173, 6370 Stans), a trouvé une certaine assise dans le canton de Nidwald depuis quatre ans (paraît tous les deux

mois): 350 abonnements et 220 exemplaires vendus dans les kiosques.

— “*Die Rote Anneliese*” (Kritisches Oberwallis, case postale 41, 3904 Naters), rédigé de main de maître par des membres de l’organisation critique haut-valaisanne, annonce un tirage de 5000 à 6000 exemplaires (1500 abonnements). — Et deux publications “spécialisées”: la première rédigée à l’intention des écologistes, “*Ökōjournal*”, paraît depuis décembre 1977 (c/o Peter Brenner, Pfand, 9056 Glaris); la seconde, le journal des prisonniers, “*Schwarzpeter*” (case postale 246, 3000 Bern 14), paraît depuis quatre ans environ tous les deux ou trois mois.

MISÈRES DE LA STATISTIQUE HELVÉTIQUE

Revenus des ménages : la réalité et les moyennes reçues

L’Institut de sociologie de l’Université de Zurich vient de faire paraître la deuxième édition de son Almanach de la Suisse, manuel statistique qui donne et commente les principaux chiffres et indicateurs concernant la population, la société et la politique suisses. Intéressant effort de mise à jour, sauf sur un point, le point noir de la statistique suisse: les revenus des ménages. Dans ce domaine, on continue de divaguer entre les idées reçues et les approximations invérifiables, avec pour seuls repères les résultats difficilement exploitables des enquêtes annuelles de l’OFIAMT sur les salaires et les traitements d’une part, et de l’autre les statistiques de l’Impôt fédéral direct, qui paraissent avec une bonne demi-douzaine d’années de retard sur leur période de référence.

Dans ces conditions, les chiffres les plus officiels doivent se fonder sur des moyennes en lesquelles personne ne peut se reconnaître. Exemple flagrant: celui des ménages de salariés dont les budgets pour 1975 ont servi de base pour la pondération du nouvel indice des prix introduit en 1977. On se souvient que l’an

dernier les consommatrices avaient dénoncé le caractère non représentatif de cet échantillon de 980 ménages. La récente enquête du Mouvement populaire des familles confirme les critiques présentées par la FRC, et, cette semaine, J.-P. Ghelfi revient sur le sujet dans “*La Lutte syndicale*”.

Rappelons les chiffres surprenants publiés par la “*Vie économique*” (de février 1977) et complets, tels que sortis de l’ordinateur de l’OFIAMT, le tout pour l’année 1975:

Ménages ayant un revenu de Fr... à Fr...	Chiffres publiés	Chiffres non publiés	
	Nombre de ménages	Nombre de ménages	En %
12000 – 23999	—	7	0.7
24000 – 35999	74	74	7.6
36000 – 47999	342	342	34.9
48000 – 59999	288	288	29.4
60000 – 71999	148	148	15.1
72000 – 83999	61	61	6.2
84000 – 95999	—	34	3.5
96000 – 107999	—	14	1.4
108000 – 119999	—	9	0.9
120000 et plus	—	3	0.3
Total	913	980	100.0

Revenu moyen non pondéré	Fr. 46 662.—	Fr. 52 960.—
Revenu moyen pondéré	Fr. 51 108.—	Fr. 54 041.—
— dont revenu du travail — année	Fr. 47 592.—	Fr. 50 333.—
— mois	Fr. 3 966.—	Fr. 4 194.—

On serait tenté de faire suivre ces chiffres de la mention “Sans commentaires”. Et pourtant, il faut les assortir de quelques remarques!

— Dans les budgets publiés par tranches de revenus, l’OFIAMT a éliminé les catégories extrêmes, qui influent cependant sur toutes les autres moyennes, calculées sur la base des données des 980 ménages, et non 913.

— Pour la même année 1975, l’UBS estime à Fr. 24 200.— la moyenne des revenus bruts, d’un salarié d’une entreprise industrielle ou de services. Un revenu de Fr. 36 300.— par an est considéré “comme supérieur à la moyenne” (Cf. brochure UBS sur “La sécurité sociale dans dix pays industrialisés” p. 4).

— L'enquête d'octobre 1975 sur les salaires et les traitements arrive à des revenus mensuels moyens des salariés de Fr. 2472.— pour les hommes et de Fr. 1725.— pour les femmes, soit Fr. 2264.— pour l'ensemble des salariés, soit encore Fr. 27 170.— par an. Même si on admet que cette extrapolation est inférieure à la réalité (certains salariés touchent 13 salaires) on est encore loin des Fr. 47 600.— de l'OFIAMT...

Malgré cela, le consensus et l'ordre ont régné au sein de la Commission de statistique sociale, au sein de laquelle les représentants des partenaires sociaux se retrouvent en des effectifs rigoureusement dosés. Ni la liste des positions composant l'indice des prix, ni même leur pondération fondée sur les budgets précités n'a donné lieu à d'amples batailles. Moyennant quoi, nous voilà repartis pour dix ans avec un indice qui peut, selon l'évolution des prix dans les différents secteurs de la consommation, s'avérer défavorable aux salariés des catégories inférieures.

Car le tableau ci-dessous le montre bien, la structure de la consommation change selon les catégories de revenu: grosso modo, les biens de première nécessité (alimentation, loyer), requièrent une part plus importante du budget total (33.1 pour cent) chez ceux qui ont un revenu inférieur à Fr. 36000.— par an que dans les ménages des catégories supérieures (18.2 pour cent chez les Fr. 96000.— à 107000.—), lesquels en revanche payent davantage d'impôts et se déplacent à plus grands frais.

Si donc la hausse des prix affecte les produits alimentaires, par exemple les principaux d'entre eux, cela aura d'autres effets que l'augmentation du prix du billet d'avion Kloten-New-York. Or, ces neuf derniers mois, le pain et les légumes ont sensiblement augmenté, tandis que les loyers ne baissent pas dans la mesure attendue et que les tarifs IATA pour les vols transatlantiques continuent de s'effriter sous la pression des compagnies charters et des nouvelles parités.

Qu'en pensent ces messieurs de l'OFIAMT ?

Recettes et dépenses, par groupes principaux, en pour-cent, 1976

Classement des ménages selon la tranche de revenus et selon la part du gain des époux ou des femmes chefs de ménage dans les recettes du ménage

1.1 Classification	Tous les ménages	Tranches de revenus (fr. par année)								Part du gain des épouses ou chefs de ménage féminins			
		24 000-35 999	36 000-47 999	48 000-59 999	60 000-71 999	72 000-83 999	84 000-95 999	96 000-107 999	-5%	15.01-25.00%	35.01-45.00%	75.01% et plus	
Nombre de ménages	514	41	151	153	82	39	29	9	354	23	26	33	
Nombre de personnes par ménage	3,32	2,59	3,32	3,52	3,52	3,23	3,31	3,22	3,67	2,83	2,38	1,03	
Unités de consommation par ménage¹	2,21	1,81	2,17	2,29	2,35	2,26	2,24	2,44	2,36	2,15	1,94	0,81	
Quets par ménage²	8,35	6,84	8,34	8,73	8,76	8,31	8,30	8,68	9,06	7,77	6,99	2,82	
Recettes du ménage													
Revenu principal du chef du ménage	82,07	89,96	90,02	85,44	77,18	77,39	68,96	75,18	88,39	69,00	51,30	93,86	
Revenus accessoires du chef du ménage	1,16	0,49	0,63	1,09	1,51	2,02	1,13	1,50	1,43	0,41	0,49	0,93	
Indemnités pour frais	1,10	0,30	0,57	0,89	1,16	2,31	2,32	0,84	1,09	2,11	0,89	0,39	
Gain du conjoint	7,25	1,23	1,81	3,79	11,21	11,10	17,22	15,47	0,45	20,06	38,65	—	
Gains des enfants	0,35	0,38	0,29	0,30	0,33	0,82	0,34	—	0,47	—	0,18	—	
Secours de tout genre	0,15	0,17	0,06	0,22	0,19	—	—	—	0,12	0,18	0,28	0,32	
Produit brut d'exploitations	0,28	0,20	0,24	0,33	0,34	0,09	0,07	0,04	0,28	0,04	0,64	0,02	
Prestations assurance-maladie et accidents	1,87	2,12	1,95	2,35	1,89	1,09	1,02	1,20	2,10	2,17	0,65	0,86	
Prestations d'assurance-chômage	0,09	0,49	0,13	0,07	0,07	0,05	0,03	0,00	0,11	0,12	0,08	—	
Autres prestations d'assurances	0,86	0,56	0,36	0,30	1,30	0,87	2,97	0,55	0,85	0,77	2,33	0,32	
Intérêts produits par l'épargne	0,74	0,36	0,23	0,96	0,76	0,65	0,93	1,08	0,74	0,89	0,86	0,10	
Cadeaux reçus	1,73	1,68	1,90	2,00	1,48	1,49	1,58	1,26	1,76	2,07	1,32	1,43	
Frais de pension encaissés	0,11	0,27	0,20	0,11	0,02	0,08	0,14	—	0,12	0,02	0,19	0,14	
Recettes diverses	2,05	1,78	1,58	2,06	2,41	1,87	2,92	1,58	1,96	1,59	2,13	1,52	
Recettes de la location	0,17	0,00	0,03	0,08	0,13	0,16	0,37	1,29	0,13	0,57	—	0,10	
Total des revenus du ménage³	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Dépenses du ménage selon le genre de biens													
Marchandises non durables	29,22	33,37	31,93	29,77	28,30	25,08	26,38	25,92	30,13	27,02	24,81	26,04	
Marchandises durables	8,02	5,78	7,15	7,80	9,14	9,29	7,93	9,94	7,57	1,28	10,77	7,76	
Services fournis par l'économie privée	33,09	34,59	33,72	33,47	31,97	33,19	33,92	26,59	32,68	34,50	30,19	37,67	
Services fournis par les pouvoirs publics	3,60	4,49	3,97	3,59	3,38	3,39	3,16	2,80	3,60	3,45	3,11	4,18	
Assurances, impôts et taxes	26,07	21,78	23,23	25,37	27,22	29,06	28,62	34,76	26,02	24,75	31,12	24,35	
Total des dépenses du ménage⁴	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Parts du revenu économisés													
Différence entre recettes et dépenses du ménage, par rapport													
aux recettes du ménage	9,28	6,22	3,10	7,00	12,29	14,10	17,09	16,02	6,63	14,56	21,24	8,61	
au revenu du travail du ménage	10,09	6,73	3,32	7,65	13,45	15,05	19,00	17,23	7,22	15,90	23,21	9,05	

Ci-dessus donc le classement "officiel" des ménages selon la tranche de revenus (et selon la part du gain des épouses ou des femmes chefs de ménages dans les recettes du ménage)! Il s'agit donc bien de chiffres qui concernent l'année 1976 (alors que nos chiffres et pourcentages cités se rapportent — c'est inévitable! — à 1975...). Quelques petites précisions supplémentaires: dans l'échelle employée pour déterminer le nombre des "unités de consommation", le maximum s'établit à 1,0 pour l'homme de 19 ans et 0,8 pour la femme du même âge, les enfants entrent dans le calcul à raison de

fractions correspondant à leur âge — dans l'échelle dressée par "quets", le nouveau-né est pris comme unité (à l'unité s'ajoute un dixième pour chaque année d'âge jusqu'au maximum de 3,5 unités correspondant à l'homme de 25 ans et de 3,0 unités correspondant à la femme de 20 ans) — en ce qui concerne le "total des revenus du ménage", la somme des parts s'écarte légèrement de 100 pour cent dans différents regroupements parce que les valeurs moyennes des différentes rubriques n'ont pas été corrigées.

POINT DE VUE

La Justice spectacle

De Socrate à Calas, de Thomas More aux Rosenberg, de Galilée à Dreyfuss — et je passe sur une liste longue comme la Bible et tous les codes pénaux réunis — on ne compte plus les sottises, les abus, les actes de fanatisme et les injustices de la Justice.

Depuis belle lurette, installé dans la bauge de l'Autorité, le crime couche avec le mensonge, la torture avec les Lois et la terreur avec la Raison d'Etat.

Les bûchers crépitent. Depuis la nuit des temps. Seuls changent les fagots et les allumettes.

Et tout cela, bien souvent, dans la quasi indifférence, quand ce n'est pas sous les applaudissements, d'une populace imbécile. L'air est connu. Je me répète. Allons nous acheter des glaces. Vous prenez vanille ou moka?

(Et pendant que vous suçotez le cornet, lisez donc l'article "Les gladiateurs", dans cette très remarquable et nouvelle revue qu'est "L'Histoire" (No2), sœur cadette de "La Recherche".)

A propos: combien y avait-il d'agents de police dans la salle du Tribunal de Porrentruy, la semaine dernière, pour l'ouverture du procès de Moeller et Kroecker? Combien de mètres de fils barbelés, de contrôles, de flics en civil, de telex spéciaux installés par les PTT pour les journalistes?

Combien a coûté l'organisation de ce spectacle?

Pour deux malfrats minables — à qui l'on fait vraiment beaucoup d'honneur en les qualifiant de terroristes, (mais le mot signifie-t-il encore quelque chose?) — voilà une Cour d'Assises transformée en barnum, en garnison assiégée, en bunker de cinoche.

De quoi s'agit-il? D'une scène de macaroni-western? Qui attend-on? Les Daltons? Une

attaque d'Indiens? Pourquoi n'a-t-on pas encore distribué des gilets pare-balles à toute la population?

Bizarre. Bizarre.

Je dirais même: suspect. Très suspect.

Depuis qu'il en existe, on sait que les Tribunaux sont d'abord des théâtres, avec leur scène, leurs coulisses, leurs déguisements, leurs entr'actes, leurs décors. Mais faut-il que la Justice en rajoute (sous prétexte de préserver sa tranquillité et sa sérénité, comme elle dit) en étalant au parterre des frises de gendarmes étirées jusqu'à cinquante kilomètres à la ronde?

Il faudra bien, un jour, se livrer à l'examen de tout ce que les réactions — des gens, de la presse, de la Justice, des gouvernements — à l'égard d'un certain terrorisme, ont de malsain, d'ambigu, d'hypocrite. Ce climat de petite trouille, constamment rallumé par une presse qui se prétend d'ordre et de vertu, à qui profite-t-il? Pas seulement aux vendeurs de fil barbelé. Cet acharnement à voir partout des conspirations, que cache-t-il?

Sous prétexte de combattre le terrorisme, on veut créer un "espace judiciaire européen"... Tout cela ne sent pas très bon. Non, pas très bon.

Cette justice de Porrentruy qui commence par montrer qu'elle a peur, qui se calfeutre, se planque — tout en faisant croire qu'elle conserve sa mâle assurance, qu'est-ce que ça signifie?

Qu'est-ce que le justiciable doit attendre du justicier quand celui-ci pisse de peur dans son beau pantalon rayé et se cache derrière une garde prétorienne?

On se le demande...

Certes, on ne peut pas demander à tous les juges d'être des Gary Cooper dans "Le train sifflera trois fois". En somme, on ne peut pas leur demander de faire passer la justice avant leur caisse de retraite.

Qu'est-ce qu'on peut leur demander, alors?

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Sans pavés, quelles barricades ?

"Je suis un anarchiste chrétien et, par cela même, je hais pareillement l'autocratie et le socialisme, car ce sont deux gouvernements aussi despotiques l'un que l'autre. La république ne se différencie guère de l'empire, puisqu'elle possède, comme lui, des armées, une police, des délateurs et des espions. La république fait la guerre comme l'empire. Elle la fait en Afrique, en Asie (...). Et elle massacre, elle aussi, des peuples qui se soucient fort peu de ses bienfaits..."

"Le peuple (...) ne songe pas, pour l'instant, à faire une révolution. D'ailleurs, les révolutions n'étaient possibles qu'à la fin du XVIIIe siècle et dans la première moitié du XIXe siècle. Les gouvernements disposent, à l'heure actuelle, de trop de moyens de répression pour qu'il soit possible de les renverser par la force ... Tenez, on a même remplacé les pavés par de l'asphalte: comment voulez-vous donc élever des barricades?... Le seul moyen d'arriver à chasser des gouvernements, c'est de refuser de prendre part aux crimes qu'ils commettent, et souvent les gouvernements n'existent que pour leurs crimes".

"Je ne suis d'aucun côté; je n'appartiens à aucun parti, et tout ce que je pourrais faire, ce serait de m'entremettre, pour tenter de faire baisser le thermomètre... Nous vivons à une époque misérable, parla faute des crimes du gouvernement. Il y a pourtant un livre dont les préceptes pourraient faire le bonheur de tous, et ce livre est l'Evangile, le meilleur des ouvrages socialistes!... Or il est dit dans l'Evangile: "En ce temps, il y aura des famines, des pestes, et des guerres, et par suite une diminution d'amour. La condition du bonheur est dans la possession en société commune de la terre".

De qui?

De Tolstoï, rapporté par la "Gazette de Lausanne" du 25 février 1905! Deux jours plus tôt, on avait célébré les obsèques du Grand-

Duc Serge, qui venait d'être assassiné — voir "Les Justes", d'Albert Camus.

* * *

Table ouverte du dimanche 11 juin à la télévision romande:

Problèmes actuels et futurs de notre défense nationale, avec le colonel commandant de corps Olivier Pittet.

L'homme donne l'impression de la sincérité, de l'honnêteté; par ailleurs aussi de l'intelligence et du bon sens. Heureusement surpris de l'entendre dire qu'à son avis, l'armée ne doit pas intervenir dans les affaires intérieures du pays, que ce n'est pas son rôle et qu'elle y est malhabile. Et aussi, qu'il lui paraît faux de ne vouloir se situer que dans la seule perspective d'une attaque venant de l'Est, de ne parler que du seul danger constitué par les forces du Pacte de Varsovie. Et encore qu'à ses yeux, les dépenses *sociales*, faites en vue d'élever le niveau de vie des moins favorisés, lui paraissent une part importante de la défense nationale.

Impression, chez cet homme, d'une sorte de solidarité paysanne, qui fait confiance à la destinée, aux hommes et en particulier aux jeunes — m'a-t-il semblé sans aucune pose.

Bien sûr, je ne puis partager tous ses points de vue: notamment lorsqu'il parle de la nécessité de l'exportation des armes, pour maintenir viable une industrie de l'armement propre à fournir à nos besoins. Ou s'il devait avoir raison, il me paraît qu'alors notre situation est presque sans espoir.

J.C.

RECU ET LU

L'avenir de la presse par l'informatique

"Cependant au moment où la presse écrite, face à une information radiotélévisée toute puissante, semblait sur le déclin, la mise au point de nouvelles techniques de fabrication des imprimés — photocomposition et informatique — peut permettre de redresser la situation; si les technologies modernes exigent des inves-

tissements non négligeables, leur rentabilité est facilitée par une forte réduction des coûts de fabrication; l'introduction de l'informatique, dans le secteur de la presse comme dans d'autres, risque cependant de modifier les règles du traitement des nouvelles; c'est donc à la fois un nouveau sujet d'espoir et d'inquiétude pour la presse écrite": "Le Monde", dans sa série "dossiers et documents", publie en juin quatre pages sur la "presse quotidienne en mutation", auxquelles les quelques lignes que vous venez de lire donnent, en éditorial, un ton un peu moins défaitiste que celui habituellement à l'honneur dans les bilans sur l'avenir de la presse.

Il reste que toutes les statistiques publiées par le seul parmi des quotidiens nationaux français diffusés à plus de 250.000 exemplaires qui soit

Les multinationales et l'ONU: des réformes urgentes

La révélation, par la Déclaration de Berne, des méthodes d'infiltration des multinationales suisses dans les organisations de l'ONU n'ayant jusqu'ici provoqué aucune remise en cause sérieuse du système, écoutons au moins la Déclaration de Berne (cf. DP 457, 458) proposer ses propres conclusions!

La toile de fond: "Un conflit d'intérêts existe entre une politique de développement solidaire qui profite aux plus pauvres dans les pays en voie de développement et les objectifs des multinationales; la pénétration croissante et incontrôlée des firmes multinationales dans le tiers monde introduit une technologie exigeant un important capital mais créant peu d'emplois, donc tout à fait inadaptée dans ces pays et ne profitant pas à de larges couches de la population; les multinationales peuvent seulement satisfaire les habitudes de consommation de la couche privilégiée des pays en voie de développement; elles y détruisent souvent à un rythme accéléré l'artisanat et le petit commerce local; par le transfert des lieux de produc-

en augmentation de tirage en 1976/1977 par rapport à 1974, toutes ces statistiques donc prouvent à l'envi un tassement de la presse écrite, tant dans le nombre des titres que dans la répartition de la "manne" publicitaire globale.

— Lorsqu'il a été engagé comme rédacteur en chef des "Berner Nachrichten", Hermann Battaglia a dû démissionner du parti socialiste parce que le rédacteur en chef de cette publication devait se situer au-dessus des partis; aujourd'hui, le nouveau rédacteur en chef de la "Berner Zeitung", le quotidien qui succèdera aux "Berner Nachrichten" et au "Berner Tagblatt" est membre du parti radical... Les paris sont ouverts: démissionnera-t-il, lui aussi, pour se placer au-dessus de la mêlée?

tion, les multinationales suppriment des emplois également dans notre pays, sans en créer la contre-partie dans le tiers monde".

Et les exigences politiques découlant à tout le moins des documents publiés par la Déclaration de Berne:

"1. A l'avenir, les délégations commerciales du Département de l'économie publique auprès des Nations Unies doivent être composées de façon paritaire de représentants du Département politique, de façon à faire entendre également les points de vue de politique, étrangère et de politique du développement.

2. Les organisations de développement doivent être également entendues, à côté des associations économiques, lors de prises de position importantes.

3. Prévue depuis des années, la réforme du droit des actions, qui doit comprendre notamment un contrôle des sociétés multinationales, doit être entreprise sans retard.

4. L'intégration de lobby d'organisations multinationales dans l'administration de l'ONU doit être évitée car, pour des raisons politiques évidentes, l'indépendance de l'administration de l'ONU est nécessaire à la sauvegarde d'un contre-poids international agissant".

Convention de la métallurgie : les cinq dernières minutes

Dans moins d'un mois, la convention collective de la métallurgie conclue le 19 juillet 1937 et constamment renouvelée depuis lors arrivera à échéance. Le mécontentement était quasi général à la Conférence d'industrie (assemblée des délégués de la métallurgie) réunie le 10 juin à Thoune pour entendre le compte rendu des négociations menées depuis septembre 1977 par la FTMH avec l'Association suisse des constructeurs de machines (ASM).

Sur les vingt-deux revendications présentées par la FTMH, six étaient jugées prioritaires : 1) L'extension du droit de regard du syndicat et l'amélioration des conditions en cas de fermeture d'entreprise : refusé pour l'essentiel.

2) La création d'une commission paritaire chargée d'étudier les problèmes de structure de la métallurgie, de places de travail, dans le but de maintenir l'emploi : accepté, cela n'engage pas l'ASM à grand'chose.

3) La réalisation par étapes de la semaine de 40 heures : l'ASM accorde une heure la première année de la convention (43h.) et une heure la cinquième année (42h.). On reviendrait ainsi à une convention liant les parties pour cinq ans, alors que la FTMH avait obtenu en 1974 de ramener sa durée à quatre ans.

4) La généralisation de la quatrième semaine de vacances, l'abaissement à cinquante ans de l'âge donnant droit à la cinquième semaine : accepté en deux étapes, la deuxième et la troisième année de la convention.

En échange de ces maigres concessions sur la durée annuelle et hebdomadaire du travail, l'ASM demandait que la compensation du renchérissement ne soit pas totale : elle voulait une "franchise" de 1 pour cent ! Elle y a cependant renoncé par la suite.

5) L'extension du champ d'application de la convention aux employés, éventuellement aux apprentis, consécutive à la transformation de la FTMH en syndicat d'industrie : refusé.

6) A travail égal, salaire égal : refusé.

Sur les autres revendications, le résultat est le même : quelques satisfactions, beaucoup de déceptions.

La convention de la métallurgie, symbole mythique de la paix du travail, n'est pas une petite affaire : on y travaille depuis début 1977 dans la FTMH. Mais comme dans la série télévisée "Les cinq dernières minutes", le canevas est immuable et tout se dévoile à la fin.

A Genève, la plupart des commissions syndicales d'entreprises ont élaboré des propositions de revendications, souvent en convoquant des assemblées de travailleurs ou en diffusant des questionnaires. Ces propositions ont été examinées par les organes des métallurgistes de la section de Genève et transmises à la Conférence d'industrie réunie le 18 juin 1977 : elle fut saisie de 273 propositions de sections, sur une vingtaine de sujets. Une liste de 22 revendications fut établie et transmise à l'ASM. La négociation fut ensuite menée dès septembre par une commission de 20 membres (13 fonctionnaires syndicaux et 7 membres des commissions d'entreprises). Le secret de la négociation a été moins lourd cette fois-ci qu'auparavant : l'hebdomadaire de la FTMH, "La Lutte syndicale", a consacré une bonne demi-douzaine d'articles à la négociation, des réunions d'information, qui ne sont pas limitées aux seuls secrétaires syndicaux, se sont tenues dans les cantons tout au moins en Suisse latine (à Genève une assemblée générale des travailleurs, organisée en commun avec la FCOM, exprima son insatisfaction le 17 mai).

Dix-huit mois d'élaboration, dix mois de négociation. Au début, la FTMH doit montrer les dents pour faire monter les enchères. Cela se traduit dans "La Lutte syndicale" par : "Le renouvellement de la convention ne sera pas facile" (janvier 1978). Pendant des mois, les patrons enregistrent sans prendre position les revendications avancées. Au printemps, enfin, ils se décident et la FTMH doit alors "vendre" l'accord aux travailleurs pour justifier son efficacité : "Le tournant" (mai 1978).

Pour la première fois, c'est une Conférence

d'industrie, groupant plus de deux cents travailleurs, qui a pu entendre l'état des négociations, et non une simple Commission d'industrie, groupant les fonctionnaires syndicaux de la métallurgie. D'habitude, la Conférence d'industrie ne se prononce que sur le résultat final des négociations : elle est d'ores et déjà convoquée pour le 1er juillet, en attendant le miracle.

La FTMH a-t-elle une solution de rechange ? Ne plus avoir de convention collective dans la métallurgie, ce serait pour elle un changement d'univers. Au demeurant, une part de ses ressources est assurée par une contribution payée par les employeurs pour chaque travailleur non syndiqué, qui tomberait si la convention n'était pas renouvelée.

Et la FTMH ne semble pas prête à utiliser des moyens de pression parallèlement à la négociation. En juin 1974, 51 délégués à la Conférence d'industrie contre 158 (partisans de la signature immédiate) proposaient de poursuivre la négociation au delà du 19 juillet, en prolongeant éventuellement la convention de quelques mois. Cette proposition a été reprise le 10 juin à Thoune. On peut s'attendre à la voir réapparaître le 1er juillet.

Les plus purs de mai 78

Daniel Cohn-Bendit a été chahuté à Berne par des plus purs de mai/juin 1978. La séance n'a pas pu avoir lieu ; mais une discussion s'est engagée entre quelques participants devant l'université. C'est au cours de cet entretien que Dany le rouge a justifié son appui aux verts (les écologistes allemands et pas Saint-Etienne) aux dernières élections, en disant "Dix fadas (Spinner) au Parlement — ce serait une vraie réussite".

24 JUIN : NOTRE RENDEZ-VOUS

Rappel. Notre rendez-vous du samedi 24 juin au matin tient toujours. Objet : un court débat sur le projet de constitution fédérale entre la rédaction de DP, les lecteurs cordialement invités, et des "constituants". Le lieu : restaurant La Nautique, rue des Pêcheurs 7 à Ouchy/Lausanne, 10h 15.